



Commission économique pour l'Europe

Comité des politiques de l'environnement

Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement

Vingt et unième session
Genève, 6 et 7 mai 2019

Rapport du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement sur sa vingt et unième session

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	2
A. Contexte.....	2
B. Participation.....	2
C. Questions de procédure.....	2
II. Adoption du rapport du Groupe de travail sur sa vingtième session	3
III. Mise en œuvre des nouveaux mandat et cahier des charges.....	3
IV. Établissement de rapports sur le Système de partage d'informations sur l'environnement à l'appui d'une procédure d'évaluation périodique de l'environnement	4
V. Évaluation paneuropéenne périodique de l'état de l'environnement et rationalisation des rapports périodiques sur l'état de l'environnement appuyés par le Système de partage d'informations sur l'environnement	6
VI. Mutualisation et intégration des données économiques, sociales et environnementales dans le cadre de l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030.....	6
VII. Conseils et renseignements sur les statistiques et les indicateurs environnementaux	7
VIII. Progrès de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement, notamment des mécanismes et infrastructures institutionnels et réglementaires nationaux.....	8
IX. Questions diverses et clôture de la réunion	9



I. Introduction

A. Contexte

1. À sa vingt-deuxième session (25-27 janvier 2017), le Comité des politiques de l'environnement de la Commission économique pour l'Europe (CEE) avait adopté les nouveaux mandat et cahier des charges du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement (ECE/CEP/2017/2, par. 32 et annexe II). Le mandat définissait les objectifs à atteindre d'ici à 2021 qui faisaient suite à la déclaration ministérielle (ECE/BATUMI.CONF/2016/2/Add.1) adoptée à la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (Batoumi [Géorgie], 8-10 juin 2016).

2. Le cahier des charges du Groupe de travail prévoyait un réexamen des progrès réalisés par les pays d'Europe et d'Asie centrale dans la mise en place d'un Système de partage d'informations sur l'environnement d'ici à 2021. Le Groupe de travail recenserait et étudierait également les possibilités de créer un réseau régional de réseaux d'information et d'évaluation en matière d'environnement et, dans le cadre de ce processus, mettrait en place une plateforme ouverte à tous les pays pour débattre de l'intégration des aspects environnementaux, économiques et sociaux concernant l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Système de comptabilité économique et environnementale, l'économie verte et autres domaines de travail connexes. En outre, le Groupe de travail mènerait un processus de consultation sur l'évaluation paneuropéenne périodique de l'environnement et sur la rationalisation des rapports périodiques sur l'état de l'environnement d'ici à 2020, et apporterait une aide au renforcement des capacités concernant des problèmes spécifiques de surveillance et d'évaluation de l'état de l'environnement.

3. La vingt et unième session du Groupe de travail s'est tenue les 6 et 7 mai 2019, à Genève.

B. Participation

4. Des experts de l'environnement et des statisticiens des pays suivants ont participé à la réunion : Albanie, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Fédération de Russie, Finlande, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Macédoine du Nord, Ouzbékistan, Portugal, République de Moldova, Serbie, Suisse, Tadjikistan, Turkménistan et Ukraine.

5. Des représentants de l'Agence européenne pour l'environnement, de la Commission européenne et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ont également participé à la réunion.

6. En outre, le National Council for Science and the Environment (Conseil national de la science et de l'environnement, États-Unis d'Amérique) et le Zoï Environment Network ont participé à la réunion.

C. Questions de procédure

7. La réunion était présidée par M^{me} Katerina Nikolovska (Macédoine du Nord).

8. Le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour de sa vingt et unième session, publié sous la cote ECE/CEP/AC.10/2019/1.

II. Adoption du rapport du Groupe de travail sur sa vingtième session

9. Le secrétariat a résumé les résultats de la vingtième session du Groupe de travail (tenue les 3 et 4 septembre 2018) tels qu'ils figurent dans le rapport de cette session (ECE/CEP/AC.10/2018/2) et a informé le Groupe de travail de l'état d'application des décisions et recommandations qui y avaient été prises, ainsi que de l'examen des activités du Groupe de travail par le Comité des politiques de l'environnement à sa vingt-quatrième session (tenue du 29 au 31 janvier 2019).

10. Le représentant de la Fédération de Russie a demandé que le mot « produce » (« produire » dans la version française), tel qu'il figure dans la version anglaise au paragraphe 66 du rapport de la vingtième session (ECE/CEP/AC.10/2018/2), et sa traduction russe, soient modifiés pour indiquer qu'aucune nouvelle information n'avait été recueillie lors de l'établissement de la fiche nationale d'information de la Fédération de Russie.

11. Le Groupe de travail a adopté le rapport de la réunion (ECE/CEP/AC.10/2018/2) et a pris note des informations fournies par le secrétariat sur l'état de l'application des décisions et recommandations adoptées à sa vingtième session.

III. Mise en œuvre des nouveaux mandat et cahier des charges

12. Le secrétariat a rappelé qu'à sa vingt-quatrième session, le Comité des politiques de l'environnement avait pris note des grandes lignes des activités du Groupe de travail jusqu'en 2021 et du calendrier annuel des activités pour 2019. Le Comité avait également pris note des graves préoccupations exprimées par le Groupe de travail concernant la disponibilité de fonds destinés à appuyer financièrement la participation aux réunions, en particulier pour les représentants de l'Europe du Sud-Est mais aussi d'autres sous-régions.

13. Le secrétariat a présenté le calendrier annuel des activités pour 2020 (ECE/CEP/AC.10/2019/4), y compris les principaux objectifs du Groupe de travail et les activités à exécuter en priorité en 2020.

14. Le secrétariat a informé le Groupe de travail des ressources financières disponibles pour les réunions et autres activités du Groupe, en soulignant le manque qu'il faudrait combler pour aider les participants, en particulier ceux d'Europe du Sud-Est.

15. Un représentant du PNUE a présenté un projet financé par la Fédération de Russie sur le renforcement des capacités et le transfert de technologie visant à améliorer la production et l'utilisation de données et d'informations à l'appui de la surveillance de l'environnement en Asie centrale, à renforcer les capacités des autorités chargées de l'environnement et à doter les pays des systèmes informatiques les plus modernes. Le représentant a souligné qu'il importait de mener un dialogue entre scientifiques et décideurs pour intégrer les informations sur l'environnement dans la prise des décisions.

Décisions et recommandations du Groupe de travail

16. Le Groupe de travail a pris note du plan d'activités révisé jusqu'en 2021 (ECE/CEP/AC.10/2019/3).

17. Le représentant de la Suisse a demandé que le point B.1 du calendrier annuel d'activités pour 2020 (ECE/CEP/AC.10/2019/4) soit reclassé comme hautement prioritaire. Le Groupe de travail a ensuite adopté le calendrier annuel pour 2020.

IV. Établissement de rapports sur le Système de partage d'informations sur l'environnement à l'appui d'une procédure d'évaluation périodique de l'environnement

18. Le cahier des charges du Groupe de travail précisait qu'il évaluerait régulièrement les résultats obtenus par les pays de la CEE dans la mise en place et l'application du Système de partage d'informations sur l'environnement en s'appuyant sur les objectifs et indicateurs de résultats adoptés par le Comité. Il précisait également que le Groupe de travail établirait un rapport à mi-parcours et un rapport final à l'intention du Comité des politiques de l'environnement sur la mise en place et l'application du Système jusqu'en 2021.

19. À sa vingt-quatrième session, le Comité avait accueilli favorablement le rapport sur l'examen à mi-parcours de la mise en place du Système de partage d'informations sur l'environnement (ECE/CEP/2019/7) et s'était félicité des progrès accomplis en Europe et en Asie centrale depuis la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe ». Le Comité avait également demandé au Groupe de travail de diriger un nouvel examen des progrès accomplis avant la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe ».

20. À sa vingtième session, le Groupe de travail avait décidé d'adapter le cadre d'évaluation (ECE/CEP/AC.10/2018/5) utilisé pour établir le rapport sur l'examen à mi-parcours et avait demandé au secrétariat de présenter un cadre d'évaluation révisé à sa réunion suivante. Le Groupe de travail avait également décidé que le cadre révisé, une fois approuvé, servirait à établir le rapport final sur l'état d'avancement de la mise en place du Système de partage d'informations sur l'environnement au niveau paneuropéen pour la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe ».

21. Le secrétariat a présenté un cadre d'évaluation révisé du Système de partage d'informations sur l'environnement (ECE/CEP/AC.10/2019/5). L'exposé a porté sur le calendrier, les résultats de l'enquête en ligne sur le cadre d'évaluation et la conception d'un questionnaire proposé pour examen approfondi par le Groupe de travail.

22. Le secrétariat a également présenté quatre options possibles pour noter le Système de partage d'informations sur l'environnement (document informel) dans le futur rapport d'étape : prendre la note utilisée pour rendre compte à la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », ou celle de l'examen à mi-parcours, ou encore une note basée sur les trois piliers du Système de partage d'informations sur l'environnement (contenu, infrastructure et coopération), ou renoncer à toute note pour ce rapport.

23. Un représentant de la Macédoine du Nord a estimé que des changements devraient être apportés au cadre d'évaluation du Système de partage d'informations sur l'environnement, notamment en y apportant des clarifications et en révisant ou subdivisant certaines questions.

24. Une représentante de la Géorgie a fait part de ses vues concernant le moyen de porter une appréciation sur le Système de partage d'informations sur l'environnement et les options en la matière pour le futur rapport d'étape. Elle a souligné que la note attribuée mettait en évidence les domaines qui nécessitaient une amélioration et qu'il s'agissait d'un outil utile pour évaluer la mise en place du Système de partage d'informations sur l'environnement. Nombre de questions importantes restaient en suspens qui ne faisaient l'objet d'aucune appréciation et la compréhension de certains termes utilisés dans le questionnaire posait problème. La représentante de la Géorgie s'est déclarée favorable à l'utilisation d'une note basée sur les piliers et a estimé que le cadre d'évaluation devait comprendre des questions d'ordre général, des questions thématiques et des questions sur les flux de données.

25. Un représentant du PNUE a présenté les étapes suivantes en ce qui concernait l'outil de notification en ligne du Système de partage d'informations sur l'environnement, qui avait été élaboré conjointement avec le cadre d'évaluation. Le PNUE avait fourni un calendrier, précisant les étapes par lesquelles passerait sa mise au point définitive, et celles auxquelles les résultats de l'évaluation seraient mis à disposition aux fins de l'élaboration

du rapport d'étape. Le PNUE a invité les pays à mettre à l'essai, sur une base volontaire, la version finale de l'outil de notification en ligne.

26. Le secrétariat a présenté le calendrier pour l'achèvement du rapport d'étape sur le Système de partage d'informations sur l'environnement et les grandes lignes d'une publication sur les progrès accomplis dans la mise en place du Système en Asie centrale et en Europe – une perspective à moyen terme, pour examen approfondi par le Groupe de travail.

27. Le Groupe de travail a pris note des informations fournies et a examiné le cadre d'évaluation révisé du Système de partage d'informations sur l'environnement, en s'intéressant d'abord au questionnaire et à la méthode de mesure des progrès accomplis, y compris les dispositions requises pour le rapport final sur les progrès accomplis dans la mise en place du Système avant la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe ».

Décisions et recommandations du Groupe de travail

28. Le Groupe de travail a décidé d'inclure dans le cadre d'évaluation l'option de notation des résultats fondée sur les piliers, qui servirait à l'examen final des progrès accomplis dans la mise en place du Système de partage d'informations sur l'environnement en Europe et en Asie centrale.

29. Le Groupe de travail a décidé du calendrier suivant pour l'achèvement du cadre d'évaluation :

a) Les membres du Groupe de travail pourraient envoyer leurs observations sur le cadre d'évaluation par courrier électronique au secrétariat jusqu'au 31 mai 2019. Les propositions visant à limiter le nombre de questions ou à les élever du niveau du flux de données au niveau thématique ou au niveau d'ordre général seraient particulièrement bienvenues ;

b) En juin 2019, un petit groupe composé de représentants des pays examinerait les observations, réviserait le questionnaire et s'accorderait sur les flux de données à évaluer lors de l'examen final des progrès accomplis ;

c) Le secrétariat établirait une première ébauche de l'examen final des progrès accomplis, qui serait examinée par l'Équipe spéciale conjointe des statistiques et indicateurs environnementaux à sa seizième session (28 et 29 octobre 2019) ;

d) La collecte des données pour l'évaluation finale des progrès accomplis pourrait commencer en décembre 2019.

30. Le Groupe de travail est convenu qu'une procédure d'approbation tacite écrite serait appliquée pour l'approbation des deux jalons ci-après :

a) Le cadre d'évaluation parachevé à utiliser pour l'examen final des progrès accomplis, y compris les questions à poser, les indicateurs et les flux de données à examiner et l'application du système de notation choisi, en juillet 2019 ;

b) L'ébauche de l'examen final des progrès accomplis, en novembre 2019.

31. Le Groupe de travail a demandé au PNUE, en étroite coordination avec le secrétariat, de mettre au point l'outil de notification en ligne à temps pour la seizième session de l'Équipe spéciale conjointe.

32. Le Groupe de travail a décidé que l'outil de notification en ligne serait le principal outil de collecte de données pour l'examen final des progrès accomplis. Il a été souligné que l'outil devrait être capable de télécharger du contenu à partir d'un fichier, tel qu'un fichier Excel ou un fichier au format PDF.

33. Le Groupe de travail a approuvé l'ébauche proposée pour une publication relative aux progrès accomplis dans la mise en place d'un Système de partage d'informations sur l'environnement en Asie centrale et en Europe et a demandé au secrétariat de diffuser le

projet de publication pour examen et de prévoir du temps pour la formulation d'observations avant sa mise au point définitive.

V. Évaluation paneuropéenne périodique de l'état de l'environnement et rationalisation des rapports périodiques sur l'état de l'environnement appuyés par le Système de partage d'informations sur l'environnement

34. Le Groupe de travail avait été chargé de mener un processus de consultation sur l'évaluation paneuropéenne périodique de l'environnement (ECE/CEP/2017/2, annexe II) pour examen par le Comité des politiques de l'environnement dans la perspective de la prochaine Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe ».

35. À sa vingt-quatrième session, le Comité avait pris note du projet de modèle pour la future évaluation paneuropéenne de l'état de l'environnement (document informel) et des suggestions faites par le Groupe de travail concernant les modalités, la portée et la forme de l'évaluation. En outre, il avait demandé au Groupe de travail d'établir, avec l'appui du secrétariat et en étroite coopération avec l'Agence européenne pour l'environnement et le PNUE, une proposition détaillée pour cette évaluation comprenant un calendrier, un budget et une ébauche d'évaluation suffisamment étoffée, proposition qui serait présentée au Comité à sa session suivante (ECE/CEP/2019/2, à venir).

36. Un représentant du PNUE a présenté les options figurant dans le projet de modèle de la future évaluation périodique paneuropéenne (ECE/CEP/AC.10/2019/6). L'exposé portait sur trois options, y compris les calendriers, les budgets et les ébauches à soumettre au Groupe de travail pour examen approfondi. Le PNUE a également informé le Groupe de travail qu'un comité directeur serait créé pour élaborer, au cours de la période 2019-2020, des options pour la septième édition du Rapport sur l'avenir de l'environnement mondial et l'orientation future de la série. Le représentant du PNUE a souligné qu'il n'était pas possible d'attendre l'issue de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement car il serait alors trop tard pour lancer un processus et trouver les ressources nécessaires à la réalisation de la prochaine évaluation périodique paneuropéenne.

Décisions et recommandations du Groupe de travail

37. Le Groupe de travail a décidé de recommander que l'option 2 du projet de modèle de la future évaluation périodique paneuropéenne de l'état de l'environnement (ECE/CEP/AC.10/2019/6), à savoir une évaluation thématique et fondée sur des indicateurs, serve de base à l'élaboration d'une proposition détaillée, qui devrait comprendre une table des matières annotée, un calendrier de l'évaluation, le coût des éléments de l'évaluation et les résultats prévus. La proposition devrait être présentée de manière à indiquer clairement quels effets aurait sur l'évaluation un apport financier insuffisant.

38. Le Groupe de travail a demandé au secrétariat d'informer le Comité des politiques de l'environnement, à sa vingt-cinquième session (12-14 novembre 2019), des résultats de ce point de l'ordre du jour et de la recommandation relative à l'évaluation paneuropéenne.

39. Le Groupe de travail a demandé au secrétariat de communiquer la proposition détaillée aux donateurs potentiels avant la vingt-cinquième session du Comité des politiques de l'environnement.

VI. Mutualisation et intégration des données économiques, sociales et environnementales dans le cadre de l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030

40. Compte tenu de l'objectif consistant à examiner les liens entre les considérations environnementales, économiques et sociales relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'économie verte et d'autres domaines de travail connexes, le

Groupe de travail a examiné la question de l'interopérabilité des données et celle des données sectorielles dans le contexte de la création du Système de partage d'informations sur l'environnement.

41. Le secrétariat a informé le Groupe de travail des progrès accomplis dans la mise en œuvre d'un projet financé par le Compte de l'ONU pour le développement et portant sur l'amélioration de la surveillance et de l'évaluation de l'état de l'environnement à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Europe du Sud-Est, dans le Caucase et en Asie centrale, et présenté les étapes suivantes pour 2019. Il s'agissait notamment de mettre la dernière main aux examens résultant de l'analyse des lacunes dans sept situations, d'élaborer des plans nationaux de travail ou d'action et d'organiser des sessions de formation nationales sur la base des recommandations contenues dans les examens effectués à partir de l'analyse des lacunes.

42. Un consultant de la CEE a présenté les conclusions préliminaires des examens effectués dans le cadre du projet, notant que presque aucun pays n'était doté de méthodes modernes de surveillance de l'environnement, et a suggéré d'allouer des fonds pour accélérer une application intégrale de la surveillance automatisée de l'état de l'environnement et fournir une assistance et une formation méthodologiques pour la collecte, le stockage et la numérisation des données.

43. Le Groupe de travail a réfléchi à la manière dont il pourrait poursuivre ses travaux sur l'intégration des données économiques, sociales et environnementales dans le Système de partage d'informations sur l'environnement. Il a également examiné des thèmes possibles pour ses sessions futures.

Décisions et recommandations du Groupe de travail

44. Le Groupe de travail a décidé qu'il examinerait les indicateurs de croissance verte à sa session suivante.

VII. Conseils et renseignements sur les statistiques et les indicateurs environnementaux

45. À sa quatorzième session (Rome, 2 et 3 octobre 2017), l'Équipe spéciale conjointe des statistiques et indicateurs environnementaux avait demandé au secrétariat, tout en ayant conscience de l'étendue limitée de ses ressources, d'envisager de créer un portail Web au moyen duquel les utilisateurs pourraient obtenir des conseils et des renseignements sur les statistiques et indicateurs environnementaux (ECE/CEP-CES/GE.1/2017/6).

46. Le secrétariat a évoqué les possibilités de créer un portail Web pour l'avenir, après avoir indiqué qu'il ne disposait pas aujourd'hui des capacités nécessaires pour créer et gérer un portail Web spécialisé, du fait des ressources humaines et financières limitées et du processus de migration – en cours – du site Web de la CEE vers un nouveau système.

47. Les représentants du PNUE et de la Division de statistique de la CEE ont fait le point sur leurs activités les plus récentes et prévues. Ils ont informé le Groupe de travail des ateliers qui avaient été organisés récemment dans le cadre d'un projet conjoint du PNUE et de la CEE financé par le Compte des Nations Unies pour le développement et d'un projet de renforcement des capacités financé par l'Union européenne.

48. À sa quinzième session (25 et 26 octobre 2018), l'Équipe spéciale conjointe s'était penchée sur la manière dont les directives de la CEE pour l'application des indicateurs environnementaux pourraient être révisées et améliorées, avait demandé au secrétariat d'élaborer un plan de travail pour l'examen de ces directives, et avait invité des experts issus de ses rangs ou d'autres groupes d'experts à participer à cet examen.

49. Un représentant de la Division de statistique de la CEE a présenté les progrès accomplis dans l'examen de l'ensemble d'indicateurs environnementaux de la CEE et des principes connexes. Les principales contraintes auxquelles se heurtait le processus étaient le manque de ressources dans les pays et au sein du secrétariat et le fait qu'à l'échelle

internationale, les ensembles d'indicateurs et les méthodologies étaient encore en cours d'élaboration.

50. Le Groupe de travail a examiné les étapes futures de l'examen des directives de la CEE.

Décisions et recommandations du Groupe de travail

51. Le Groupe de travail a décidé qu'aucune nouvelle mesure ne serait prise en ce qui concernait la création d'un portail Web et que les ressources existantes seraient utilisées pour actualiser les contenus pertinents du site Web de la CEE lorsque cela serait possible.

52. Le Groupe de travail a pris note des progrès réalisés dans la révision des directives de la CEE pour l'application d'indicateurs environnementaux et a approuvé les modifications proposées à la fiche de métadonnées. Le Groupe de travail est également convenu d'utiliser la base de données qui avait été présentée pour produire les fiches de métadonnées.

53. Le Groupe de travail a décidé de cesser d'utiliser les modèles de production d'indicateurs environnementaux une fois que la révision des directives serait achevée, et a proposé que l'Équipe spéciale conjointe examine à sa session suivante le processus d'arrêt progressif de leur utilisation.

VIII. Progrès de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement, notamment des mécanismes et infrastructures institutionnels et réglementaires nationaux

54. Les représentants des pays suivants : Albanie, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Fédération de Russie, Finlande, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Macédoine du Nord, Ouzbékistan, République de Moldova, Serbie, Suisse, Tadjikistan, Turkménistan, et Ukraine ont fait connaître les principales activités menées depuis la réunion du Groupe de travail concernant la production des rapports sur l'état de l'environnement, l'amélioration des politiques en matière de données, les mécanismes institutionnels et réglementaires, l'assurance de la qualité des données et les solutions techniques pour l'échange de données entre ministères, ainsi que la modernisation des réseaux nationaux de surveillance et la mise en œuvre des recommandations concernant la surveillance et l'évaluation de l'état de l'environnement dans le cadre des études nationales de la performance environnementale.

55. Une représentante de l'Agence européenne pour l'environnement a informé le Groupe de travail de l'état d'avancement et des résultats du projet intitulé « Système de partage d'informations sur l'environnement Est II » de l'Instrument européen de voisinage, financé par ce dernier et mis en œuvre par l'Agence européenne, concernant la mise en œuvre des principes et pratiques du Système de partage d'informations sur l'environnement dans les pays du Partenariat oriental. Elle a souligné le fait que le projet de Système de partage d'informations sur l'environnement Est II de l'Instrument européen de voisinage était axé sur la fourniture d'une assistance à l'Arménie, à l'Azerbaïdjan, au Bélarus, à la Géorgie, à la République de Moldova et à l'Ukraine pour améliorer leur capacité à gérer et utiliser les informations sur l'environnement et faciliter ainsi la prise de décisions, et à établir de manière régulière des rapports sur l'état de l'environnement et des évaluations fondées sur des indicateurs, conformément aux méthodes appliquées par l'Union européenne et l'Agence européenne pour l'environnement.

56. Un représentant de l'Agence européenne pour l'environnement et le secrétariat ont présenté ensemble les conclusions d'un rapport sur l'état actuel de la production, du partage et de l'utilisation des indicateurs environnementaux de la CEE dans les pays du Partenariat oriental de l'Union européenne. Le rapport avait été établi dans le cadre des travaux visant à appuyer la production et l'actualisation régulière de l'ensemble régional d'indicateurs et à renforcer les statistiques et la comptabilité environnementales dans les six pays du Partenariat oriental au titre du Système de partage d'informations sur l'environnement

Est II de l'Instrument européen de voisinage, financé par l'Union européenne par l'intermédiaire de l'Agence européenne pour l'environnement. Lors de l'examen à mi-parcours, les pays avaient précisé que les flux de données étaient déjà disponibles et dans 90 % des cas accessibles en ligne, une proportion qui tombait toutefois à 77 % pour les flux de données relatives à l'eau. Les intervenants ont suggéré de poursuivre les travaux sur l'intégration et l'harmonisation des flux de données sur l'environnement, conformément aux principes du Système de partage d'informations sur l'environnement en tenant compte du Système de comptabilité économique et environnementale, et d'utiliser davantage les indicateurs à différentes fins.

57. Le secrétariat a présenté la Conférence régionale sur les données environnementales devant se tenir parallèlement à la vingt et unième session du Groupe de travail et qui devrait s'efforcer d'améliorer la surveillance et l'évaluation de l'état de l'environnement à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Europe du Sud-Est, en Asie centrale et dans le Caucase.

IX. Questions diverses et clôture de la réunion

58. Le Groupe de travail a noté que sa session suivante se tiendrait à Genève, les 4 et 5 mai 2020.

59. Le Groupe de travail a accueilli avec satisfaction le résumé des conclusions et recommandations et a approuvé les décisions prises à sa vingt et unième session.

60. Le Groupe de travail et le secrétariat ont remercié l'Autriche, la Fédération de Russie, la Norvège, la Suisse et l'Agence européenne pour l'environnement pour leur appui financier. La Présidente a ensuite prononcé la clôture de la réunion.
